



AVIS DE COURSE

Women On Water Regatta – WLS Trophy

Samedi 25 et dimanche 26 mai 2024

Le Havre

Autorité Organisatrice (AO) : Société des Régates du Havre

Grade : 5A

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrentes non francophones précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le règlement WLS Trophy 2024 à compter de sa publication.
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 L'inscription à la régata est limitée aux 12 premiers équipages féminins inscrits. Le bateau est attribué à l'équipage pour l'entièreté du week-end.
 - 3.1.1 Le nombre d'équipières à bord devra être compris de minimum 3 et maximum 5 équipières embarquées.
 - 3.1.2 Un maximum de 6 membres d'équipage navigantes par équipe sera autorisé pour chaque compétition du WLS Trophy.
- 3.2 La régata se courra sur des monotypes J80, fournis par l'Autorité Organisatrice. Seuls les bateaux et les voiles fournis par l'AO auront le droit de courir.

- 3.3 Les équipages admissibles peuvent s'inscrire (dans la limite des places disponibles) et payer les frais d'inscription en suivant le lien ci-dessous :

https://srh.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=123723&controle=ab95cb27

- 3.4 Les concurrentes résidant en France doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription les documents suivants :

- a) Pour chaque concurrente majeure en possession d'une licence club FFVoile, la licence club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant ».
Pour chaque concurrente mineure en possession d'une licence club FFVoile :
- La licence club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - La licence club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b) Pour chaque concurrente n'étant pas en possession d'une licence club FFVoile, qu'elle soit étrangère ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- Un justificatif d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - Pour les mineures, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c) Une autorisation parentale pour les mineures
d) l'autorisation du port de publicité s'il y a lieu

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont de 400 € ; ils comprennent le repas du samedi soir pour tous les membres de l'équipage.

Chaque équipage devra signer un contrat de mise à disposition du bateau avec l'AO au moment de l'inscription et déposer un chèque de caution de 1 800 € pour les dommages.

La skippeuse du bateau devra justifier également avoir souscrit pour l'année 2024 au rachat de la franchise d'assurance de la licence FFVoile destinée à couvrir les dommages causés à un bateau tiers en cas de sinistre.

5. PROGRAMME

DATE	HORAIRES	PROGRAMME
Samedi 25 mai 2024	09h00 à 10h45 11h00 11h30 12h30 19h00	Confirmation des inscriptions Briefing des skippers Départ ponton Premier signal d'avertissement, courses à suivre Soirée des équipages
Dimanche 26 mai 2024	09h30 10h30 16h30	Briefing des skippers Premier signal d'avertissement, courses à suivre Remise des prix

Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées sur le tableau officiel situé en terrasse de la SRH.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

8.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8.2 Un jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les IC pourra être mis en place.

9. CLASSEMENT

- 9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
 9.2 En modification de l'annexe A2 des RCV, aucun score ne sera retiré.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, chaque concurrente et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions d'elle-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participantes : En participant à cette compétition, chaque concurrente et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), toute concurrente ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données la concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrente accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14. PRIX

Des prix pourront être distribués lors de la proclamation des résultats dimanche 26 mai 2024.

15. COMMUNICATIONS

Afin de mettre en valeur cette compétition et les participantes, il sera demandé à chaque équipe de transmettre à l'organisateur en amont de l'événement une courte présentation et une photo.

16. COORDONNÉES**SOCIÉTÉ DES RÉGATES DU HAVRE**

Quai Eric Tabarly

76600 LE HAVRE

Tél : 02.35.42.41.21

Internet : www.lesregates.com

E-mail : responsableevenement@lesregates.com; srh@lesregates.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

ANNEXE ZONE DE COURSE



Navigation interdite dans le chenal du Havre